

sur le plan militaire, et qu'elles doivent lier les parties sur le plan politique et être suffisamment vérifiables et applicables à l'ensemble de l'Europe, il incombe par contre à la Conférence d'en déterminer la nature exacte.

La différence entre l'approche de l'Ouest et celle de l'Est à cet égard est cependant frappante. D'un côté, l'Ouest est en faveur d'un renforcement graduel de la confiance, par le biais de l'adoption d'une série de mesures concrètes, alors que l'Est préconise de déclarer pour commencer que la confiance existe, puis de renforcer cette dernière grâce à la mise en place d'un certain nombre de mesures subordonnées, de portée limitée.

## LES POURPARLERS DE VIENNE

Autre tribune multilatérale de négociation, connu sous le nom de Pourparlers de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR), a un mandat nettement plus limité et compte moins de membres que celles dont il a été question jusqu'ici.

Les Pourparlers sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie ont débuté à Vienne en 1973. Reconnaisant que la concentration des forces en Europe centrale est la plus importante au monde, ces entretiens visent, comme leur nom l'indique, la réduction mutuelle des forces classiques en Europe pour atteindre de part et d'autre un maximum 900 000 hommes. Bien que les entretiens se poursuivent depuis 12 ans, les progrès ont été au mieux modestes. Il y a entre les deux parties désaccord sur les questions, absolument essentielles, de données et de vérification. Les deux parties n'étant pas parvenues à s'entendre sur les effectifs de l'Est dans ce qu'on appelle la « zone de réductions », il a été impossible de déterminer les réductions requises pour atteindre la parité.

## LE TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION (TNP)

Le Canada attache beaucoup de respect et d'importance au Traité sur la non-prolifération, parce qu'il s'agit pour lui d'un traité international inestimable s'inspirant des objectifs de la politique canadienne en ce qui concerne le contrôle des armements, la non-prolifération et les utilisations pacifiques. Ces objectifs visent à :

- encourager la tenue, entre les superpuissances, de négociations qui mèneront à la cessation de la course aux armements nucléaires, avec pour objectif à long terme le désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace;
- empêcher toute nouvelle dissémination des armes nucléaires;
- promouvoir et faciliter les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le TNP est la transposition juridique d'une entente intervenue entre les puissances nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. Ces derniers ont accepté de renoncer à l'acquisition d'armes nucléaires (c'est-à-dire à la prolifération horizontale) en échange de l'engagement, de la part des États dotés d'armes nucléaires, de mettre fin à la course aux armes nucléaires (c'est-à-dire à la prolifération verticale).

## NÉGOCIATIONS BILATÉRALES SUR LE CONTRÔLE DES ARMEMENTS

Mis à part les discussions qui se poursuivent au sein des instances multilatérales, les États-Unis et l'Union soviétique mènent également des négociations bilatérales sur la réduction des armes nucléaires. À cet égard, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, s'est dit très heureux de l'entente intervenue entre les États-Unis et l'Union soviétique, le 8 janvier 1985, aux termes de laquelle ils ont convenu d'engager des négociations bilatérales sur les armes nucléaires – aussi bien sur les armes stratégiques que sur les armes de portée intermédiaire – de même que sur les armes spatiales. M. Clark a déclaré que cette entente marquait un jalon important dans les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique. Le processus de négociation aura des répercussions profondes et positives sur les négociations Est-Ouest en général ainsi que sur les négociations auxquelles le Canada participe directement au sein d'instances multilatérales de contrôle des armements.

Le Canada est particulièrement encouragé par les objectifs dont il a été convenu pour les négociations américano-soviétiques, à savoir : empêcher une course aux armements dans l'espace et mettre fin à cette course sur terre; limiter et réduire les arsenaux nucléaires; et renforcer la stabilité stratégique dans le but d'éliminer éventuellement toutes les armes nucléaires. Ces objectifs constituent depuis longtemps des éléments de la politique étrangère du Canada. Le Canada se réjouit de cette occasion qui lui est donnée de procéder à de nouvelles négociations avec les États-Unis, tant au niveau bilatéral qu'à l'OTAN, au fur et à mesure du déroulement de ces négociations.

Adapté d'une allocution de M. Douglas Roche, ambassadeur au désarmement, prononcée à Edmonton en juillet 1985, au *International Institute for Peace Education*.